



## Tarifs des émoluments administratifs

Applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2001

TVA au taux de 7,6%

	Sans TVA CHF	Avec TVA CHF
<b>Service comptabilité et finances</b>		
1. Duplicata de facture	10,00	10,75
2. Relevés à la carte		
2.1 Relevé à la carte Liberté (relevé d'index et transmission des données à distance par le client pour obtenir l'émission de la facture correspondante) (par relevé)	15,00*	16,15*
2.2 Relevé à la carte Simplicité (relevé d'index par un agent de SIG sur demande du client pour obtenir l'émission de la facture correspondante) (par relevé)	50,00*	53,80*
2.3 Relevé à la carte Fidélité (relevé d'index mensuel par un agent de SIG sur demande du client pour obtenir l'émission des factures mensuelles correspondantes) (par mois, soit Fr. 300,00 HT/an)	25,00*	26,90*
*Les tarifs s'entendent par lieu de consommation (avec maximum de 5 compteurs). Si un lieu de consommation comporte plus de 5 compteurs, chaque groupe de 1 à 5 compteurs supplémentaires sera facturé en supplément au prix d'un lieu de consommation. Des rabais de quantité sont proposés sur ces tarifs à savoir: – 10 % entre 50 et 100 lieux de consommation – 15 % pour plus de 100 lieux de consommation Conditions d'application: Les relevés à la carte font l'objet de conditions d'application adoptées par le Conseil d'administration de SIG.		
3. Frais de rappel:		
– 1er rappel	5,50	5,90
– 2e rappel	10,00	10,75
– 3e rappel	15,00	16,15
– lettre recommandée	20,00	21,50
4. Frais de déplacement pour encaissement	25,00	



	Sans TVA CHF	Avec TVA CHF
5. Frais de déplacement pour interruption et rétablissement du courant au coupe-circuit	80,00	86,10
6. Frais supplémentaires pour rétablissement du courant au coupe-circuit dans les 2 heures ou en dehors de la permanence du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00	100,00	107,60
7. Frais de reprise	23,50	
8. Frais de résiliation	23,50	
9. Frais de déplacement et de recherche (uniquement pour les clients qui utilisent nos énergies sans avoir préalablement adressé une requête à SIG)	46,50	
10. Frais administratifs et de recherche (sans déplacement)	27,90	30,00
II. Frais d'encaissement pour moyen de paiement autre que bulletin de versement référencé (BVR)	4,00	
12. Frais de rappel compteurs non relevés		
– 1er rappel	5,50	5,90
– 2e rappel et suivant	10,00	10,75
13. Frais de facturation séparée	2,50	

## Remarques générales

Ces tarifs ont été approuvés par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève le 26 avril 2001.